Vie associative intercommunale

Le Qi-gong

Pour la 6ème année, Pierre-Ange Marino (pratiquant et enseignant d'arts martiaux et énergétiques d'Extrême Orient), propose un cours de Qi-gong (gymnastique énergétique chinoise) le jeudi soir de 18h45 à 20h à la salle du Préau tout au long de l'année, vacances scolaires comprises.
Une vingtaine de personnes assidues, de plusieurs villages : Moiré mais aussi Frontenas, Chambost-Allières, Theizé, Val d'Oingt, Bagnols, Saint Germain-Nuelles, Villefranche-sur-Saône, Denicé, Le Perréon, Anse et Jassans, pratiquent cette activité et sont des adeptes convaincus par les bienfaits de cette discipline qui se déroule dans une ambiance très amicale et studieuse.

Mais qu'est-ce que le Qi-gong ?
Pour faire court, on peut dire que le mot Qi-gong est composé de deux idéogrammes :
– le premier : Qi : souvent traduit par énergie ou souffle,
– le second : Gong : est traduit par le mot travail.
Aussi, le terme Qi-gong sera traduit par le travail qui consiste à capter l'énergie (afin de nourrir notre corps et de la faire circuler dans notre organisme pour renforcer notre santé.)

Son but : garder la jeunesse du corps et de l'esprit, augmenter la résistance à l'effort et aux infections, chasser la maladie, améliorer la mémoire, retarder le vieillissement, vivre sans stress.
Pierre-Ange Marino enseigne cette discipline depuis 1986 en différents lieux.
C'est un enseignant, professionnel, confirmé et reconnu par le Ministère des Sports.

Contact : Marino Pierre-Ange
Tél. 04 74 02 83 50
Site : www.budo-tradition.org
Mail : pierre-ange.marino@wanadoo.fr

Bibliothèque de Bagnols

Située sur la place des Marronniers à Bagnols, la Bibliothèque Communale et ses 22 bénévoles vous accueillent le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h30.
Tél. 04 74 71 82 84.

Plus de 7000 livres en fonds propres dont plus de 3000 dédiés aux enfants et adolescents incluant les nouveautés en romans, BD, livres imagés et magazines.

Possibilité de réserver auprès de la BDP du Rhône tout titre dont vous auriez besoin.

Adhésion annuelle :
Enfant : 3€ / Adulte : 7€

ADMR du Cœur des Pierres Dorées

BAGNOLS - COGNY - FRONTENAS - MOIRÉ JARNIOUX - THEIZÉ - VILLE SUR JARNIOUX

L'association ADMR d'aide à domicile de Theizé a été créée en 1960 pour les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

- Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf lundi après-midi et jeudi après-midi) : "Maison des services ADMR" dans des locaux accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite.
  47, rue Saint Antoine
  Le Bourg (ancienne poste) - 69620 Theizé
  Tél. 04 74 71 15 34 (répondeur en dehors des horaires)
  Courriel : admr.despierresdorees@fede69.admr.org

Depuis le 1er juillet 2013, le Conseil Général a décidé de tarifer les associations ADMR du Rhône pour les prestations ADPA (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation Compensatoire de Handicap). Cette mesure doit favoriser une meilleure prise en charge pour les usagers.

• DOMAINES D'INTERVENTION

1- Pour les personnes âgées et/ou handicapées :
- aide à la personne
- aide aux travaux ménagers
- transport (courses, médecin… etc)
- téléalarme

2- Pour les familles :
- assistance familiale personnalisée
- tâches ménagères
- accompagnement à l'école et aide aux devoirs
- garde d'enfants à domicile

3- Pour tous : Portage des repas avec repas assurés 7 jours sur 7, adaptés au régime de chacun

Ces services peuvent éventuellement bénéficier d'une aide financière de la part des caisses de retraites ou du département avec l'ADPA. Le bénéficiaire reste redevable d'une participation variable selon ses ressources.

AVANTAGE FISCAL : 50 % des sommes dépensées sont déductibles des impôts sur le revenu et depuis le 1er janvier 2017, généralisation du crédit d'impôt accordé à toutes les personnes aidées même si elles sont non imposables.

Le service ADMR s'engage à réaliser ses interventions dans le respect de la liberté, du mode de vie, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité des bénéficiaires.

L'association a obtenu l'agrément service aux personnes et qualité : SAP n° 377804471, le 12 janvier 2012.

• FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1. Les aides à domicile :
- Les intervenantes sont porteuses d'une carte professionnelle.
- Elles bénéficient d'une formation tout au long de leur parcours professionnel permettant de garantir une bonne qualité de service.
- Le remplacement du personnel est assuré en cas de maladie, vacances ou formation.
- Sur la commune de Moiré, elles sont intervenues en 2017, auprès de 10 personnes pour 882 heures.

2. L'association :
L'association est l'employeur du personnel d'intervention. Elle est gérée par un bureau et un conseil d'administration réunissant une trentaine de bénévoles issus des communes où l'association a son activité.

• LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Lucie BOCCOZ
Vice-président : Maurice MOIROUD
Trésorières : Aurélie SEUBE et Alice DEGUS
Secrétaires :
Cécile ABATE MAURIN et Marie-Noëlle SURREL

Outre la gestion quotidienne, des actions sont menées chaque année pour aider au financement de l'association, comme la vente de plantes fleuries lors de la fête des mères et la vente de calendriers en fin d'année.
À ces occasions, les usagers et leurs familles sont sollicités.
L'association recherche des auxiliaires de vie.

Vie associative intercommunale

Cap Générations

CAP Générations est une association gérée par des habitants qui ont décidé de faire vivre et d'animer un territoire autour de projets partagés.

Un centre social et culturel associatif ouvert à tous, quels que soient l'âge ou la commune d'origine

Des commissions de travail composées d'habitants, d'adhérents, de bénévoles et de professionnels (centre social et partenaires) sont chargées de mettre en place des activités et des actions en direction de tous les publics.

- **Des activités de loisirs :** CAP sur la forme (Pilate, renfo musculaire, sophrologie…), des ateliers de discussion en anglais et espagnol, de l'art floral, des ateliers cuisine, l'atelier d'échecs.
- **Des temps culturels et festifs :** récits de voyages, concerts, théâtre, cabaret…
- **Des temps conviviaux, autour d'un thé ou d'un café :** CAP Café, les jeudis matin d'école et l'Heure du Thé, 2 lundis après-midi par mois.
- **Un jardin partagé, CAP'ucine et Romarin** (en partenariat avec l'association Mines de Liens) pour cultiver ensemble et partager des compétences.
- **Un accompagnement à la recherche d'emploi, CAP sur l'emploi** (entrée au 1582 route de la Vallée, 2ème étage) où une équipe de bénévoles assure des permanences les lundis de 9h à 11h, les mardis de 16h à 18h et les samedis de 9h30 à 11h30.
  celemploichatillon@free.fr – 04 78 43 96 56
- **Pour les familles :** sorties culturelles et de loisirs, ateliers (grands) parents/enfants, groupes d'échange entre parents, conférences-débat.

Retour du camp Multisports à Cublize – Été 2017

- **Des Lieux d'Accueil Enfants/Parents (en partenariat avec la CCBPD), Cabanabulle à Lozanne et Parent'aise à Anse :** dédiés aux enfants de moins de 6 ans accompagnés, **les samedis matin entre 9h30 et 12h.**
- **Un accompagnement scolaire différent :** ateliers collectifs avec un support ludique, pour les enfants de l'école primaire qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité.
- **Pour les adolescents (11/17 ans) :** les jeunes (quelle que soit leur commune d'origine) sont pris en charge par nos animateurs durant les vacances scolaires, mais également en semaine pour monter des projets et échanger avec les animateurs.
- **L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :** des sorties (laser game, accrobranche, via ferrata, karting, piscine, Walibi), des activités sportives, des stages (théâtre, Hip-hop), des journées cuisine/ciné, jeux de société, des camps (ski, eaux vives, multisports), un chantier international…
- **L'accueil de loisirs en dehors des vacances :** les mercredis entre 12h30 et 18h, au Bois d'Oingt, à Châtillon et à Chazay (possibilité de manger sur place avec les animateurs). Au programme, aide aux devoirs, activités ludiques, sportives et culturelles, sorties ponctuelles (laser game, pêche, ciné).
- **L'accompagnement de projets :** les animateurs aident les jeunes dans la réalisation de leurs projets (weekend au "Battle of the Year" à Montpellier, séjour au Festival d'Avignon pour les jeunes de l'atelier théâtre du Bois d'Oingt…).
- **Les formations BAFA (17 ans et plus) :** organisées dans nos murs, elles sont proposées à un tarif préférentiel.
- **Les actions autour de la parentalité** (en partenariat avec l'animatrice familles) et des conduites à risques : nos animateurs mettent en place des conférences/débat pour les ados et leurs parents (harcèlement et mal-être scolaire, les écrans…).
- **Interventions dans les collèges :** les animateurs animent des temps périscolaires à Châtillon (accompagnement des éco délégués), au Bois d'Oingt et à Chazay (animation d'un atelier de théâtre).

- **Ils animent les TAP** (temps d'activités périscolaires) dans six écoles du canton (théâtre, jeux éducatifs ou hip-hop).

- **Des actions de solidarité, en partenariat (Maison du Rhône, MSA, Secours Catholique) :** "Les jeudis de la traboule" au Bois d'Oingt, où des personnes isolées se retrouvent pour échanger et organiser des sorties, partager des après-midi jeux… **Le P'tit Coup de Pousses** au Bois d'Oingt, une épicerie solidaire où des familles et personnes orientées par les travailleurs sociaux peuvent acheter des denrées alimentaires à prix très réduit. Les vacances en famille, dispositif d'accompagnement individuel et collectif permettant à des familles en difficultés d'avoir accès aux vacances.

À VOS AGENDAS…

- **Festival Buis'n Pop avec Celkit** le 23 juin au Clos Pichat à partir de 17h - Bois d'Oingt commune du Val d'Oingt
- **Festival off** le vendredi 22/06 en soirée sur le marché Bio - Bois d'Oingt commune du Val d'Oingt
- **Festival CAP'ART,** du 18 au 20 mai, weekend culturel avec artistes locaux : expo, ateliers gratuits, vernissage et apéritif le vendredi 18 mai, à 18h30 (Salle du conseil et place de la Mairie à Châtillon)
- **Représentation des élèves de l'atelier théâtre du Collège des Pierres Dorées,** vendredi 25 mai à 19h et samedi 26 mai à 19h - ancienne église, Bois d'Oingt commune du Val d'Oingt

Pour plus d'informations, n'hésitez pas consulter notre site Internet **www.capgenerations.org** et à vous inscrire à notre newsletter. Venez également vous renseigner ou vous inscrire à l'accueil.

Centre social et culturel CAP Générations
Place de la Poste - 69380 Châtillon - 04 72 54 48 76
cap.generations@numericable.com

Stracchi
Travaux Publics - Canalisations
6 A Rue de la Chapelle d'Yvours
69540 IRIGNY
Tél. 04 78 50 26 50 - Fax 04 78 50 09 07

Le RAMI Joujoubus

Un espace convivial, d'échanges, d'écoute, de médiation, d'informations et d'animation

Le **RAMI Joujoubus** est un lien entre les familles en recherche d'un mode de garde et les assistantes maternelles qui travaillent sur le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD).
C'est une structure d'information, d'écoute et d'animation à travers les ateliers décentralisés et surtout un lieu de convivialité entre tous les acteurs. Il est mis en place par la CCBPD en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il concerne 120 assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental du Rhône sur un secteur de 15 communes.
Pour les parents, le relais propose un accompagnement dans la recherche d'assistante maternelle, dans les fonctions d'employeur et de parents. Des permanences se tiennent sur rendez-vous du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30 à la mairie de Légny, puis à partir de septembre 2018 dans les nouveaux locaux du multi-accueil de Moiré.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, le relais propose un accompagnement dans l'exercice de leur profession avec soutien administratif, éducatif et pédagogique. C'est un lieu où toutes les assistantes maternelles peuvent venir échanger sur les problématiques liées à l'accueil à domicile. Le RAMI est également un lieu ressources où l'accompagnement professionnel permet de compléter la formation de l'assistante maternelle autour de l'accueil de l'enfant et de sa famille, de son éveil et son développement (conférences, débats, journées de formation continue…).
Pour le tout-petit, le relais est aussi un lieu d'éveil et de socialisation en douceur.

Le RAMI Joujoubus organise des temps d'animations, encadrés par une éducatrice de jeunes enfants, où les assistantes maternelles avec les enfants dont elles ont la responsabilité, sont accueillies avec bienveillance et écoute. Des temps d'animation particuliers sont proposés : racontes-tapis, ateliers créatifs… Le Joujoubus se déplace sur 9 communes du territoire. L'accueil est libre de 8h45 à 11h15 du mardi au vendredi. Un planning des présences sur les différentes communes est établi et envoyé à chaque assistant(e) maternel(le) agréé(e). Il est également disponible sur le site de la CCBPD.

Dans chaque salle, un espace est aménagé avec du matériel adapté (coin bébé sécurisé, coin dinette, coin garage, jeux de construction, puzzles, livres…). Après un temps de jeux libres, l'animatrice propose un temps chansons puis une activité manuelle (pâte à modeler, peinture, laçage, transvasement…). Un temps de lecture est ensuite mis en place puis chacun participe au rangement avant de partir. Grâce à la présence sécurisante de leur assistant(e) maternel(le), les enfants profitent pleinement de ces temps collectifs. L'accueil individuel permettant de mieux respecter leurs rythmes et leurs besoins, les enfants sont calmes, détendus et réceptifs. Des temps forts sont aussi proposés aux assistantes maternelles, aux enfants et à leurs parents (temps festifs, sorties, soirées conférence-débat…).

Jeudi 22 mars, le RAMI a organisé un carnaval pour fêter l'arrivée du printemps. Après un temps d'activité à la salle des fêtes de Sainte Paule, les participants ont défilé dans le village. Puis, de retour à la salle des fêtes, le carnaval s'est terminé autour d'un repas partagé très apprécié par les enfants.
Le RAMI Joujoubus avec les 3 autres relais de la CCBPD proposera **lundi 4 juin 2018** une soirée conférence débat sur le thème des pleurs et des émotions de l'enfant, à la maison des associations de Pommiers.

Vous pouvez contacter l'animatrice pour tout renseignement :
Anne Olympe au 06 99 28 21 19
rami.joujoubus@hotmail.fr

Puces Café a 5 ans

Puces Café c'est :

- Une boutique de vente d'objets, vêtements, livres... provenant de dons et vendus à petits prix, dans le but de lutter contre le gaspillage en donnant une 2ème vie aux objets, et d'offrir à tous la possibilité de s'équiper ou simplement se faire plaisir pour quelques euros.
- Un "café", un lieu convivial favorisant le lien social, qui permet de passer un bon moment en consommant une boisson (non alcoolisée).

Le produit de ces ventes permet le financement de projets locaux à caractère social, caritatif ou humanitaire.

Depuis sa création en octobre 2012, Puces Café a pu accorder 60 000 € de dons à une dizaine d'associations à caractère social du territoire.

Qui aidons nous ?

- CAP Générations, centre social de Châtillon et des communes de la Communauté de commune : 11 750 € au profit de l'épicerie solidaire "P'tit coup de pousses" et de l'aide aux vacances en familles
- LEA Lien et Aides : cette association basée à l'Arbresle, créée en 2009 a pour mission principale d'accompagner toute personne souffrant d'une addiction ou se retrouvant dans la difficulté suite à des problèmes d'addiction (15 600 €)
- OASIS : basé à Gleizé, l'Oasis est avant tout un lieu d'accueil pour des hommes en difficultés, ayant perdu logement et travail (11 600 €)
- La Halte : Habitat Logement Temporaire, basé à Villefranche est une des structures de l'ASEA (association sauvegarde de l'enfant et l'adolescent) dont les objectifs sont d'offrir un service d'accueil et un hébergement d'urgence pour : jeunes isolés de moins de 26 ans en grande difficulté, parents isolés avec enfant, personnes en grande difficulté (8 600 €)
- Comité des sans-papier (Villefranche) (3 150 €)
- Hôpital (EHPAD) (L'Arbresle) (3 000 €)
- Accueil Réfugiés en Pierres Dorées (3 000 €)
- O.V.E. (Accueil Réfugiés à Châtillon) (1 000 €)
- Tendre la main (Chessy) (1 000 €)

Le principe :

Nous recevons les dons le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 12h : vêtements et accessoires de mode, bijoux fantaisie, vaisselle, objets de déco, petits meubles, petit électroménager, livres adultes et jeunesse, CD, CD-Rom, DVD, jeux et jouets, mercerie, laine... en bon état et propres. Nous ne pouvons accepter les objets encombrants, tels que gros meubles, télé cathodique...

Nous vendons, dans notre boutique colorée et chaleureuse, 15 place du Lavoir, derrière la mairie de Châtillon :
- les mercredis de 15h à 18h
- les samedis de 9h30 à 12h30

Contact : contact.pucescafe@gmail.com
ou 06 85 86 15 93
Site internet : www.pucescafe.org
ou sur Facebook :
http://www.facebook.com/PucesCafe
Adresse : Marie de Châtillon (69380)

Vie pratique

Déchets

Ordures ménagères

Rappel :
Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi matin même si le jour est férié. Il est conseillé de sortir la poubelle la veille au soir.

Déchetteries

THEIZÉ : Lieu-Dit le Merloup – Tél. 04 74 71 67 65
Fermeture : lundi toute la journée, mardi matin et mercredi matin)
Mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h
Mardi au jeudi : 14h-17h
Vendredi et samedi : 14h-18h

SAINT LAURENT : ZA les Plaines – Tél. 04 74 71 13 02
Fermeture : lundi matin, mardi, mercredi et jeudi après-midi)
Du mardi au samedi : 9h-12h, lundi : 14h-17h, vendredi et samedi : 14h-18h

ANSE : avenue de Lossburg – Tél. 06 76 99 33 92

CHAZAY : route de Saint Antoine – Tél. 06 37 04 29 18

Tri sélectif

Depuis juin 2017, une poubelle à couvercle jaune de 240 litres a été distribuée gratuitement par la CCBPD à chaque foyer pour y stocker les emballages légers.
La collecte est faite deux fois par mois par la même entreprise que pour les ordures ménagères le lundi matin des semaines impaires du calendrier annuel. La poubelle doit être sortie la veille et rentrée le jour de la collecte.

Les colonnes destinées au verre et aux journaux vont être déplacées un peu avant l'abri bus sur l'esplanade des Pierres Dorées, suite à la construction du nouveau multi-accueil.

Le brulâge à l'air libre est INTERDIT

Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants mais aussi de composés cancérigènes.
Quels sont les déchets concernés par cette situation ?
Ce sont les tontes de pelouse, les tailles de haies et d'arbres, les résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien des massifs floraux ou encore les feuilles mortes…
Qui doit respecter cette interdiction ?
Toute personne (particulier, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts, est concernée.

EN CAS DE NON RESPECT, UNE CONTRAVENTION DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE (article 131-13 du nouveau code pénal).

Location des salles communales

Tarifs au 1er janvier 2018

CONDITIONS DE RÉSERVATION
1 - La réservation ne sera effective qu'après le dépôt du chèque de caution, établi à l'ordre du Trésor Public.
Après vérification de l'état des lieux par la personne responsable, le chèque de caution sera détruit si la salle est rendue propre.

2 - La location de la salle sera encaissée par le Trésor Public qui vous fera parvenir un avis à payer.

LA CHAPELLE ... 70 personnes maximum - 80 m² - 70 chaises - 18 tables

PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Forfait week-end	480 €	360 €	400 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location ½ journée	130 €	100 €	400 €
Location 1 journée	190 €	130 €	400 €

HABITANTS DE LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location 1 journée	190 €	130 €	400 €
Location 2 journées	285 €	165 €	400 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location 1 journée	125 €	65 €	400 €
Location 2 journées	140 €	80 €	400 €

LE PRÉAU ... 40 personnes maximum - 60 m² - 44 chaises - 10 tables

HABITANTS DE LA COMMUNE			
Durée	**du 1er octobre au 30 avril**	**du 1er mai au 30 septembre**	**Caution**
Location 1 journée	100 €	80 €	400 €
Location 2 journées	151 €	111 €	400 €

Vie pratique

Appels d'urgence

18 ..... POMPIERS
15 ..... SAMU
17 ..... POLICE/GENDARMERIE
112 ..... APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
(à partir d'un portable)

Numéros utiles

04 74 67 00 25 ..... CCBPD
(Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)
04 74 71 15 34..... ADMR
admr.despierresdorees@fede69.admr.org
04 74 09 29 29..... HÔPITAL de VILLEFRANCHE
08 11 65 76 58..... CLINIQUE du Beaujolais ARNAS
04 72 11 69 11..... Centre ANTI-POISON
04 78 61 89 50..... Les GRANDS BRÛLÉS
09 72 67 50 69..... Dépannage d'urgence EDF
09 77 40 11 30..... Dépannage d'urgence
Service des EAUX
04 74 71 60 16..... MAISON du RHÔNE
(renseignements administratifs)

Mairie de Moiré

Téléphone-Fax : 04 74 71 75 31
Courriel : mairie.moire@wanadoo.fr
Ouverture du secrétariat :
lundi 9h30-12h et mercredi 10h-12h

Permanences des élus :
Le maire : lundi 10h-11h30
Les adjoints : mercredi 11h-12h et vendredi 18h-19h

Retrouvez les INFOS PRATIQUES sur le site internet de la commune
Une seule adresse **www.moire-en-beaujolais.fr** pour découvrir notre commune et ses liens utiles.

CARTE D'IDENTITÉ : depuis le 21 mars 2017, la commune n'est plus habilitée pour effectuer les demandes de cartes d'identité. Il faudra se rendre dans les mairies équipées du matériel biométrique (Bois d'Oingt ou Anse pour les plus proches) et prendre rendez-vous au préalable.

RAPPEL : en cas d'arrêt cardiaque, un **défibrillateur** a été installé dans les toilettes à côté du billard club sous la mairie.

LES ACTIVITÉS BRUYANTES effectuées par les particuliers telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

– Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
– Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
– Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

MENTIONS LÉGALES

Rédaction :
Anny Commandeur
Pascale Colnel
Jean-Daniel Rongières
Catherine Lapostolet

Création graphique et réalisation :
EDICREA Studio Graphique
69640 Denicé
www.edicrea.com
06 72 20 20 65

Images collectées par Catherine Lapostolet

Responsable de la publication : Anny Commandeur